

ASSC CFC ord. 2017

2021-2022

Formation raccourcie 2ème année

jeudi
03.03.2022
08h00-11h30

Agir en tant que professionnel-le et membre de l'équipe
Présentation des examens finaux, vocabulaire professionnel - Examens à blanc

Fbg des Capucins 2 - 2800 Delémont
Salle Myosotis

A.1

jeudi
03.03.2022
12h45-16h00

Agir en tant que professionnel-le et membre de l'équipe
Présentation des examens finaux, vocabulaire professionnel - Examens à blanc

Fbg des Capucins 2 - 2800 Delémont
Salle Myosotis

A.1

 Pour les cours comportant ce symbole, les apprentis doivent obligatoirement porter leurs habits professionnels.

Informations complémentaires

Selon le plan de formation d'OdaSanté, 34 jours de cours interentreprises sont à organiser durant les 3 ans de formation ASSC (20 jours CIE pour la formation raccourcie qui se déroule sur 2 ans)

Les plannings des CIE (cours interentreprises), mis à jour, sont disponibles sur le site internet de l'OrTra jurassienne santé-social:

www.ortraju.ch

- Les habits professionnels sont obligatoires pour tous les cours portant le symbole du T-shirt (voir ci-dessous, en bas de page)
- Il est indispensable de se munir du cahier didactique correspondant à la compétence pour chaque CIE
- Toute absence à un cours interentreprise doit être communiquée au plus vite à l'OrTra jurassienne santé-social (-> justificatif d'absence via site internet de l'OrTra jurassienne santé-social)
- Chacun-e doit se conformer au règlement CIE distribué au début de sa formation

Liens utiles :

www.divssa.ch (école EMS2 à Delémont)

www.jura.ch/fr/Autorites/Administration/DFCS/Formation-postobligatoire-SFP.html

(service de la formation postobligatoire du canton du Jura)

www.odasante.ch

www.savoirsocial.ch

www.professionsante.ch

www.orientation.ch

www.mon-app.ch (recherche places d'apprentissage)

www.facebook.com/OrTra_JU_santé-social

Où nous trouver ?

OrTra jurassienne santé-social
(bâtiment orange – 1^{er} étage)
Rue de la Molière 13
CH-2800 Delémont



 Pour les cours comportant ce symbole, les apprentis doivent obligatoirement porter leurs habits professionnels.